



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2025**

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Prenez avis que le Règlement numéro 197-03-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des précisions aux règles d'interprétation des marges, de modifier les normes relatives au nombre de cases de stationnement et de clarifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, adopté par le conseil municipal le 2 décembre 2025, est entré en vigueur le 30 janvier 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4 février 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 4 février 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4^e jour de février 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique